

FICHE PROGRAMME DÉTAILLÉE

REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ :

RÔLE ET MISSIONS



ALAIN ANTOINE
CABINET D'AVOCATS



DATE ET DURÉE DE LA FORMATION :

A DEFINIR
1 journée

LIEU DE LA FORMATION :

Bâtiment Lizine SAVANNA
Centre des Affaires
14, rue Jules Thirel – ST PAUL

ACCESSIBILITÉ AUX PSH :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et la salle de formation est adaptée aux PMR.

Pour plus d'information, merci de contacter Mme Gladys TCHOUTA au 06 93 40 27 33 ou par mail formation.antoine@avocatreunion.fr

NOUS CONTACTER :

Tél. : 02 62 21 46 00

Mail : formation.antoine@avocatreunion.fr

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le participant est capable :

- Comprendre le rôle du RP
- Collaborer pleinement avec le CSE
- Identifier les risques professionnels
- Présenter une réclamation
- S'impliquer en matière de QVT

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

8h45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS AUTOUR D'UN CAFÉ

9h00 : Démarrage de la formation

- **Comprendre le rôle du Représentant de Proximité**
 - Dispositifs légaux et obligation d'un accord d'entreprise
 - Identifier le rôle et les missions du RP
 - Durée et fin du mandat du RP
 - Moyens d'actions des représentants de proximité
 - Articulation des missions entre le CSE et les RP
- **Agir pour prévenir les situations de crise**
 - Rappel de l'éventail des droits des salariés
 - Se repérer dans l'étendue des sources juridiques
 - S'organiser pour être à l'écoute des salariés
 - Sensibiliser les salariés sur leurs droits
 - Savoir analyser une situation donnée sans juger
- **Traiter les réclamations des salariés**
 - Qu'est-ce qu'une réclamation (sémantique et transposition à l'entreprise)
 - Processus de collecte des réclamations
 - Rédaction et présentation d'une réclamation
- **Contribuer à la santé, la sécurité et aux conditions de travail**
 - Périmètre de la santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)
 - Identifier les situations de travail responsables des RPS et des TMS
 - Préconiser des améliorations dans l'organisation du travail
 - Recommander des actions de nature à améliorer la QVT
- **Les recours d'urgence**
 - Prévenir les situations de harcèlement moral et sexuel
 - Non-assistance des personnes en danger
 - Alerter en cas d'atteinte aux droits des personnes

16h30 : Questions/réponses

16h50 : Remplissage de la fiche d'appréciation

17h00 : Fin de la formation